

DE L'USAGE DES RESEAUX SOCIAUX



LOGO THE VOICE, 2018



NOUAILLES NATHALIE

Retour sur le départ de Mennel du programme The Voice en février 2018.

Ce scénario pédagogique a pour objectif de s'interroger sur la réception d'une prestation télévisuelle d'une candidate de télé crochet et son traitement médiatique, s'inscrivant dans un contexte politique et social post attentats. Il s'agira de réfléchir à l'usage des réseaux sociaux et à la construction de l'identité numérique que ceux-ci impliquent.

Mots clés : RSN, viralité, réputation, cyberharcèlement, droit à l'oubli, opinion, liberté d'expression, influenceur

SOMMAIRE



- Descriptif de la séquence - P 2
- Compétences en EMI - P 5
- Ressources médiatiques - P 6
- Séance 1 : Interpréter une information ou les traces de l'expression d'une opinion P 9
- Séance 2 : La liberté d'expression en tension P 12
- Prolongements possibles P 13
- Bibliographie P 14

CONTEXTE

Le 3 février 2018, Mennel Ibtissem âgée de 22 ans, originaire de Besançon, interprète le titre Hallelujah de Léonard Cohen lors du télécrochet The Voice[1] sur TF1. Retenue par l'ensemble des jurés, elle est qualifiée pour la suite de la compétition. La prestation de la chanteuse est commentée et discutée sur les réseaux sociaux. Au moment de la diffusion de cette émission, The Voice compte plus 154 000 abonnés sur Twitter et plus de 177 000 vues sur Facebook. Ainsi les commentaires se cristallisent dans un premier temps sur le turban que porte la chanteuse.

Cette polémique s'amplifie le lendemain. Des internautes explorent les comptes Twitter, Facebook, Instagram et YouTube de Mennel Ibtissem. Des commentaires de celle-ci sont mis à jour. Le site d'information français classé à l'extrême droite, Fdesouche (<http://www.fdesouche.com>), notamment, réalise des captures d'écrans. Diffusées sur Twitter, elles deviennent virales[2]. Les internautes découvrent alors des commentaires postés sur les comptes Facebook et Instagram de la candidate faisant référence aux attentats de Nice en juillet 2016 : « C'est devenu une routine, un attentat par semaine. Et toujours pour rester fidèle, le "terroriste" prend avec lui ses papiers d'identité. C'est vrai que quand on prépare un sale coup, on oublie surtout pas de prendre ses papiers ». Elle qualifie par ailleurs le gouvernement de l'époque de « vrais terroristes » deux semaines plus tard après l'attentat à Saint-Etienne du Rouvray[3]. Enfin il apparaît que la chanteuse a partagé durant la même période un statut Facebook avec l'ONG Baraka city, qui a fait également l'objet d'une polémique[4].

Un débat s'engage faisant intervenir le comité de soutien aux victimes de l'attentat de Nice, mais aussi les médias traditionnels, des médias de réinformation (Fdesouche) et les internautes. Le 7 février Mennel Ibtissem rédige un premier message d'excuse. Après une rencontre avec la direction de TF1, elle annonce, le 8 février, via son compte Facebook, l'arrêt de sa participation à l'émission.



ENJEUX DE LA LIBERTÉ D'EXPRESSION

Cette controverse au travers des médias traditionnels et réseaux sociaux s'est focalisée dans un premier temps sur le port du voile de la chanteuse, avec de nombreux commentaires racistes fortement relayés par les sites d'extrême droite. Puis la polarisation du débat s'est déplacée sur la liberté d'expression. Pour rappel, l'article 19 de la Déclaration universelle des droits de l'homme précise que « Tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de rechercher, de recevoir et de répandre, sans considérations de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit. » Autrement dit la liberté d'expression est un droit humain universel et individuel. En ce sens c'est une règle qui protège chacun face au politique. C'est aussi une règle sociale, c'est à dire une valeur citoyenne relevant de la sphère publique (débat, dialogue, opinion). L'article 19 ne semble faire apparaître aucune restriction à cette liberté. Et pourtant à celui-ci est associé un certain nombre de limites exposées dans l'article 10 de la DUDH qui vise à protéger chacun dans sa vie privée mais aussi contre les discriminations, l'appel à la haine, la diffamation, le négationisme. Ainsi cette polémique illustre les tensions qui surviennent entre droit à l'expression et respect de l'intégrité individuelle.

En effet, produire et diffuser un texte, une photo, une vidéo, liker, partager, commenter, sont autant d'actions qui engage l'internaute sur des sujets aussi divers que l'actualité, la dernière coupe de cheveux de sa star de réalité préférée, les vidéos d'influenceurs youtubeurs ou instragrammeurs par exemple. Autant de contenus mais aussi de conversations dont les données sont tracées et participent de la construction de notre identité numérique. Comme le souligne Laurence Leveneur[1], « ces discours, bien que du fait d'une minorité au regard d'une majorité de lecteurs silencieux, sont autant de traces de la façon dont leurs auteurs ont interprété des informations et des contenus très divers (fictions, informations journalistiques, émissions télévisées, etc.). » Ces mêmes discours sont porteurs d'humour, d'idéologie, de haine, de manipulation, de désinformation qui exposent ceux qui les produisent et les partagent. Ce sont aussi autant de traces qui peuvent aussi être réutilisées contre ces mêmes producteurs de discours plusieurs mois ou années plus tard[2].

[1] The Voice est diffusé par la chaîne TF1 depuis 2012. Appartenant au groupe anglais ITV, le programme a été créé par la société Talpa- fondée par John de Mol. Ce dernier a créé le format Big Brother, intitulé Loft Story en France et diffusé par M6 au début des années 2000.

[2] Sur la notion de viralité, voir Viralité informationnelle et communicationnelle, I. Féroc-Dumez, 2017, <https://www.clemi.fr/es/ressources/nos-ressources-pedagogiques.html>

[3] L'attentat de Nice a eu lieu le 14 juillet 2016 : il a causé la mort de 86 personnes et blessé 458 autres. L'attentat de Saint-Etienne du Rouvray a visé le prêtre de l'église de Saint-Etienne. Ces deux attentats ont été revendiqués par l'Etat islamique.

[4] En savoir plus sur l'ONG Baraka city https://www.lemonde.fr/societe/article/2016/01/27/barakacity-l-ong-islamique-qui-derange_4854446_3224.html

IDENTITÉ NUMÉRIQUE ET RESPONSABILITÉS

La distorsion entre la liberté d'expression et ses limites se manifeste par les modalités qu'offrent les RSN : produire de l'information sourcée ou pas, liker, partager, sont des signes de cette liberté. Ces pratiques mettent alors à l'épreuve les devoirs de l'utilisateur quant aux limites de son propre droit à s'exprimer. La polémique qui a suivi la prestation de Mennel interroge de fait une autre limite cadrant la liberté d'expression : la visibilité et la viralité de propos potentiellement condamnables tendent alors à la cyberviolence et au cyberharcèlement. Abordée par une chroniqueuse de TPMP (cf Ressources médiatiques : document 5), cette question du "lynchage médiatique" met en lumière les conséquences graves que peuvent avoir la diffusion de contenus qui d'ailleurs peuvent faire l'objet de poursuites pénales. Dans la même perspective des propos à caractère intime ou ne relevant pas de Loi (tel que le blasphème) peuvent tout autant faire l'objet de harcèlement en ligne (par exemple les raids sur les RSN avec des contenus haineux formulés en meute).

Ainsi les commentaires sur les RSN sont aussi l'expression d'opinions publiques qui peuvent devenir potentiellement virales, promouvant pour le meilleur ou pour le pire des programmes tels que The Voice et ce grâce aux followers que ces médias agrègent sous la forme de communauté numérique. Ils sont « le produit de nouveaux usages » (...) Les commentaires générés sur internet accentuent les effets du replay et permettent aux chaînes de télévision de prolonger l'expérience de visionnage de leurs contenus. » (L. Leveneur, 2019) mais aussi peuvent potentiellement déclencher de vives polémiques aux contenus idéologiques, voir haineux.

[5] Laurence Leveneur, enseignante-chercheuse, Université Toulouse 1 Capitole, <https://exploreur.univ-toulouse.fr/l-e-reputation-passee-la-loupe-des-chercheurs>

[6] Cyberharcèlement et EMI, Bénédicte Tassin, 2018, <https://www.ludomag.com/2018/09/cyberharcèlement-et-emi-avec-berengere-stassin-a-ludovia15/>. Dans cette intervention, la chercheuse évoque plusieurs exemples de harcèlement en ligne qui font régulièrement l'objet de commentaires qui contreviennent au droit à l'oubli.

COMPÉTENCES EN EMI

Ce scénario pédagogique développe plusieurs problématiques :

- Les enjeux de la liberté d'expression en lien avec les usages propres aux RSN ou l'engagement citoyen.
- La construction de l'identité numérique, les responsabilités du cyber citoyen, ses droits et devoirs.

Niveau :

Cycle 4, Lycée

Disciplines :

EMC, Français, Anglais, en lien avec le professeur documentaliste

Compétences :

Socle :

-Domaine 1/les langues pour penser et communiquer :

Saisir la différence entre fait et construction de l'information

Vérifier et recouper les sources d'un événement.

Communiquer et argumenter à l'oral et à l'écrit de façon claire et organisée

Justifier ses choix et les confronter aux autres.

-Domaine 2/ maîtriser son environnement numérique :

Effectuer une recherche à partir d'un moteur de recherche

Savoir lire une page de résultats : pertinence, nombre d'occurrences/popularité

Saisir la notion de responsabilité éditoriale et comprendre que ce que l'on partage, aura une audience et des conséquences selon le contenu que l'on partage et la plateforme où l'on publie

-Domaine 3/la formation de la personne et du citoyen :

S'interroger sur les enjeux démocratiques liés à la production d'information.

-Domaine 5/Les représentations du monde et l'activité humaine :

Connaitre les règles de base de fonctionnement des réseaux sociaux

Compétences :

-S'approprier un environnement informatique

-Adopter une attitude responsable, coopérer

-Se repérer dans un site internet

-Apprendre à conduire une recherche

-Citer les sources d'un document

Objectifs :

- Évaluer l'information

- Vérifier la fiabilité des informations sur Internet

- Utiliser de façon éthique l'information

- Savoir faire le tri dans l'information

- Être responsable de ce que l'on publie

- Connaitre les règles d'utilisation d'un réseau social

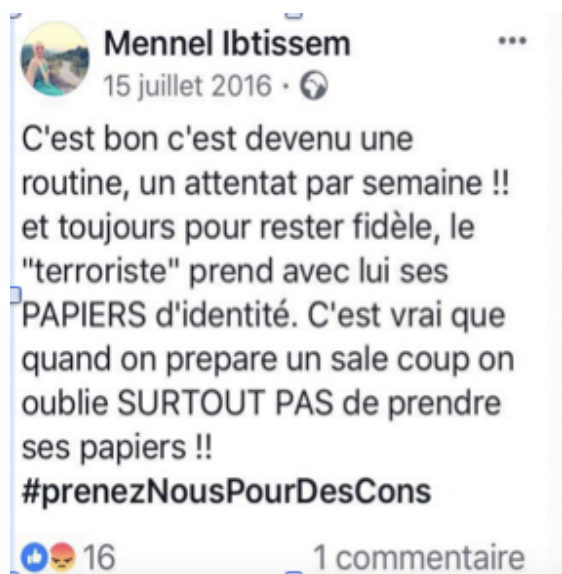
- Communiquer et argumenter à l'oral de façon claire et organisée. Justifier ses choix et les confronter aux autres. - Développer son esprit critique et décrypter une information à visée manipulatoire.

RESSOURCES MÉDIATIQUES

-Ce corpus est composé de neuf documents relayant les réactions aux commentaires de Mennel Ibtissem que celle-ci a postés à la suite des attentats de Nice le 14 juillet 2016 et de Saint-Etienne du Rouvray. Le premier document restitue les commentaires Facebook de la chanteuse. Le document 4 reprend l'annonce de son départ de l'émission. Les documents 8 et 9 reprennent les règles relatives à la liberté d'expression et à ses limites.

Document 1-a /Document 1-b

Commentaires diffusés par Mennel en 2016 sur Instagram, à la suite de l'attentat de Nice survenu le 14 juillet 2016 et après l'attentat de Saint-Etienne-du-Rouvray.



Document 2

Extrait du communiqué de presse de l'association des victimes de l'attentat de Nice :

[...]Suite à la polémique suscitée par les messages controversés concernant l'attentat de Nice de la candidate de The Voice 7, l'association des victimes Promenade des anges - 14 juillet 2016 demande à TF1 de "donner une suite exemplaire à ses propos". Dans un communiqué, les victimes se disent "choquées par les propos tenus par la candidate au lendemain de l'attentat terroriste" et en appelle "à la responsabilité de la chaîne TF1". "Il est inacceptable de mettre le doute sur la situation que nous avons vécue, nous étions terrorisés, affectés dans nos chairs et/ou ayant perdu nos proches",peut-on lire.

(source:<http://www.programme-tv.net/news/evenement/the-voice-7/200509-exclu-the-voice-7-tf1-reagit-a-la-polemique-mennel/>)

RESSOURCES MÉDIATIQUES

Document 3

Extrait du communiqué de presse de TF1 :

[...]Après un communiqué d'ITV Studios France cette nuit, c'est donc au tour de TF1 de réagir dans un communiqué qui nous est parvenu ce . "ITVStudios France a informé TF1 que Mennel a pris la décision de se retirer de cette saison de The Voice, note la chaîne. Elle en a informé le public sur ses réseaux sociaux. Cette décision responsable, après ses excuses publiques, témoigne de sa volonté d'apaisement. Nous lui souhaitons de poursuivre sa carrière d'artiste dans la sérénité."

(source <http://www.programme-tv.net/news/evenement/the-voice-7/200678-depart-de-mennel-de-the-voice-tf1-souligne-une-decision-responsable/>)

Document 4

Vidéo publiée sur Facebook où Mennel annonce qu'elle quitte l'émission (9 février 2018) (Source : <https://www.facebook.com/MennelOfficial/videos/1824330170953015/>)

Document 5

Extrait de l'émission TPMP, 14 février 2018 (10' 09 à 11'53)

Prise de parole de la chroniqueuse Agathe Auproux sur son « lynchage suite à ses tweets » et sa réaction face aux commentaires provoqués par les propos de Mennel.

(Source : <https://www.youtube.com/watch?v=8PUgM0xYekM>)

RESSOURCES MÉDIATIKES

Document 6

Extrait de la lettre de Christiane Taubira adressée à Mennel, le 23 février.

(Source <https://www.facebook.com/ChristianeTaubira/posts/1841754379231036>)

[...]Chaque fois que je vais au Canada je ramène un recueil de ses poèmes (à Léonard Cohen) que j'achète en librairie à Montréal, Québec ou Ottawa ; et comme je les ai déjà tous, je les offre. Vous l'avez probablement vu ou entendu chanter The Partisan. Cohen fait partie de mes grandes amours des années soixante-dix, du temps de mes études universitaires. Ce fut d'abord Suzanne, évidemment, puis le temps passant je l'ai poursuivi de concert en concert. Vous avez vu comme il tient son micro lorsqu'il interprète So long, Marianne, tout en joie et en mélancolie ? Et ce solo de violon... Nous imaginons, vous et moi, ce que donnerait, en notes plus graves, un solo de oud ou un duo violon-oud.

Mais revenons à l'hystérie.

On vous reproche votre 'turban', disent-ils. Il vous sied délicieusement, sans rien dissimuler de votre beauté encore en éclosion. Ils vous reprochent de chanter en arabe... incultes, ils ne savent pas finir la phrase : en arabe la chanson d'un Juif magnifique. Quelle somptueuse audace, et quelle promesse pour notre monde ! On vous reproche des tweets passés. Vos références intellectuelles étaient loin d'être recommandables. [...] Vous vous êtes excusée et vous avez bien fait. [...] Les seules personnes que vous devez avoir à l'esprit sont les familles et les proches des victimes de l'attentat à Nice ainsi que celles du père Jacques Hamel. Il y a tout lieu de croire, pour ce que nous savons de sa bonté, que lui aurait su vous offrir une écoute et vous dire en quoi vous faites gravement erreur. Vos excuses sont la marque de votre dignité. Elles ne doivent pas vous exonérer d'une vigilance sur la sensibilité des autres.[...] Le philosophe Emmanuel Levinas confiait que son père, s'adressant à ses fils, les adjurait de s'installer en France, c'est là qu'il faut aller vivre, dans ce pays où l'on est capable de déchirer pour l'honneur d'un capitaine juif, le capitaine Dreyfus. Tant d'agressions antisémites, de défiance et d'injures à l'encontre des musulmans, d'actes et de propos racistes, de déchainement xénophobe, de résurgence homophobe, d'arrogance sexiste, laisseraient accroire que ce temps est révolu, que l'intolérance règne sans partage. En attestent les victoires des pleutres à pseudonymes, aux doigts fébriles sur leurs claviers. Il n'enest rien. La France reste une terre de passion et de générosité, elle est une béance du monde d'où surgissent, toujours vives, des querelles et des fureurs qui n'ont jamais su dissoudre ses ardeurs fraternelles. C'est bien là qu'il faut vivre. Et d'abord, c'est votre pays. Ne vous le faites pas voler.

Christiane Taubira

RESSOURCES MÉDIATIQUES

Document 7

Extrait d'un article rédigé par Bou'Feyder, journal lycéen, Lycée Jacques Feyder, Epinay-sur-Seine.

[...] Est-ce alors la première fois qu'une émission télévisée est face à un tel problème médiatique ?

Eh bien non, malheureusement... En effet, en novembre 2017, La France a un incroyable talent (M6) a connu une polémique de ce type. Dany Machado, un jeune homme de 17 ans avait interprété une chanson dans laquelle il rendait hommage à un défunt ami des attentats du Bataclan. Cependant, il s'avérait que cet ami était totalement fictif. Ce qui a, évidemment, conduit à sa sortie du télé crochet, bien qu'il ait profondément ému le public comme le jury...

Cet exemple concret montre à quel point le terrorisme est à prendre avec des pincettes. C'est un sujet tabou. Alors, c'est le cas pour n'importe quel sujet médiatique, tel qui soit, touchant de près ou de loin au terrorisme. Et, doit-on vraiment en vouloir aux sociétés de productions de télé crochets que de ne pas passer au crible le casier judiciaire de leurs candidats, comme avec The Voice ou La France a un incroyable Talent ? Est-ce qu'insister sur des critères physiques, stéréotypés sur des critères religieux comme la barbe, le foulard n'est pas exagéré ? Ou n'est-ce vraiment pas que l'empreinte d'une France meurtrie, fragmentée par les multiples attaques terroristes qui, jadis ont tués des centaines de français innocents ? Comptons Charlie Hebdo, Nice, Le Bataclan ou encore Hyperkasher, et j'en passe des meilleurs... C'est sans doute cette fragilité que présente la France aujourd'hui, suite à cette succession d'attentats qui fragilise la perception publique. Oui, la liberté d'expression n'est plus la même en France, elle est empoisonnée par les barrières qu'imposent le gouvernement, des associations, le public... On connaît toujours les limites posées par le « qu'en diras-t-on ». Et, c'est pour cela qu'aujourd'hui, on n'est plus tout à fait libre de parler, de s'exprimer, de rire. Tous nos faits et gestes sont aujourd'hui analysés par les réseaux sociaux. Malheureusement, certains en font les frais comme dans le cas de Mennel ou avec Dany... Alors, sommes nous (vraiment) heureux de « dénoncer » ces personnes ? De les attaquer de manière virulente, ou non... ? [...]

Melissa Mellal

RESSOURCES MÉDIATIKES

Document 8

Extrait de la Déclaration des Droits de l'homme et du citoyen du 26 août 1789.

« Article 10. - Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi ».

« Article 11. - La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'homme : tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre à l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la Loi »

Document 9

Le principe de la liberté d'expression (article 10 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen) est posé et cadré par un certains nombres de règles exposées ci-dessous. (Source : <http://eduscol.education.fr/internet-responsable/ressources/legamedia/liberte-d-expression-et-ses-limites.html>)

Limite 1 - Ne pas porter atteinte à la vie privée et au droit à l'image d'autrui.

Limite 2 - Ne pas tenir certains propos interdits par la loi : l'incitation à la haine raciale, ethnique ou religieuse, l'apologie de crimes de guerre ou du terrorisme, les propos discriminatoires à raison d'orientations sexuelles ou d'un handicap, l'incitation à l'usage de produits stupéfiants, le négationnisme.

Limite 3 - Ne pas tenir de propos diffamatoires : la diffamation se définit par toute allégation ou imputation d'un fait qui porte atteinte à l'honneur ou à la considération d'une personne. Il est possible pour se défendre d'une accusation de diffamation d'invoquer l'exception de vérité. c'est-à-dire de rapporter la preuve de la vérité de ses propos (sauf si la diffamation concerne un élément de la vie privée).

Limite 4 - Ne pas tenir de propos injurieux : l'injure se définit comme toute expression outrageante, termes de mépris ou invective qui ne renferme l'imputation d'aucun fait.

Limite 5 - Il existe également des limites spécifiques telles que le secret professionnel, le secret des affaires et le secret défense qui interdisent la publication et la divulgation de certaines informations.

Limite 6 - Certaines personnes, en raison de la fonction qu'elles occupent, sont tenues à un « devoir de réserve ». C'est le cas des fonctionnaires qui doivent exprimer leurs opinions de façon prudente et mesurée, de manière à ce que l'extériorisation de leurs opinions, notamment politiques, soit conforme aux intérêts du service public et à la dignité des fonctions occupées. Plus le niveau hiérarchique du fonctionnaire est élevé, plus son obligation de réserve est sévère.

SÉANCE 1 : INTERPRÉTER UNE INFORMATION OU LES TRACES DE L'EXPRESSION D'UNE OPINION

Objectifs : Produire de inférences
Évaluer une information
Décrypter une information

Matériel/support : Lettre adressée à Mennel Ibtissem (Document 4), photocopies des commentaires Facebook de la chanteuse. (Document 1) ainsi que des 2 ommuniqés de presse.

Déroulement :

Etape 1 :

Distribuer les documents 1 et 2 et demander une lecture individuelle de ces documents.

Etape 2 :

A partir des deux documents, demander de noter individuellement les mots clés les plus importants. Faire repérer le genre que prennent ces posts : une lettre (doc. 1), des commentaires (doc.1) ainsi que les communiqués de presse (docs.2 et 3). Puis effectuer une première mise en commun.

Etape 3 :

A partir de la lettre, des commentaires et des communiqués, en binôme, faire inférer les éléments qui permettent de reconstruire la genèse et la chronologie des faits qui ont conduits à ces réactions et ce, à l'aide d'un tableau comparatif.

Objectif : Relever les caractéristiques propres à chaque post et des communiqués de presse.

SEANCE 1 : INTERPRÉTER UNE INFORMATION OU LES TRACES DE L'EXPRESSION D'UNE OPINION

Caractéristiques	Les commentaires (doc. 1)	Les communiqués de presse (doc 2 et 3)	La lettre (doc.4)
Les acteurs / Qui sont les émetteurs? A qui est destinée cette lettre ? / A qui sont destinés les commentaires ? De qui parlent ces commentaires			
Le lieu (contexte médiatique, contexte politique)			
Le temps (quand les faits se sont déroulés ? À l'issue de quels évènements ces <u>posts</u> et communiqués de presse sont diffusés ?)			
Quels faits sont évoqués. A quels évènements renvoient-ils ? Ont-ils un lien de cause ou de conséquences entre eux ?			
Tonalité du texte (quel ton se distingue ? <u>Ton</u> polémique ? didactique ? pathétique ? Relever au moins trois éléments du texte justifiant ce ton.			
Finalité du texte (quel est le but de ces <u>posts</u> et communiqués de presse?)			
Conséquence de ces <u>posts</u> , communiqués de presse ? Qu'est-ce qu'ont entraînés ces diverses réactions ?			

SÉANCE 1 : INTERPRÉTER UNE INFORMATION OU LES TRACES DE L'EXPRESSION D'UNE OPINION

Etpae 4 :

Mise en commun en proposant de faire intervenir à l'oral deux, trois binômes. Puis possibilité de proposer de restituer l'ensemble des travaux sous la forme d'un travail collaboratif l'aide d'un padlet (<https://fr.padlet.com/>) ce qui peut permettre de constituer une base de travail pour construire un débat argumentatif sur cette polémique en mettant en lumière les positions et propos de chaque acteur (Mennel, auteur des commentaires polémiques, l'association des victimes La promenade des anglais, 14 juillet 2016, TF1 et les producteurs de l'émission, Christiane Taubira, femme politique, ancienne garde des Sceaux)

c

SÉANCE 2 : LA LIBERTÉ D'EXPRESSION EN TENSION. COMMENT LA DÉFINIR, SELON QUELS CRITÈRES ?

Objectifs :

- Communiquer et argumenter à l'oral de façon claire et organisée. Justifier ses choix et les confronter aux autres.
- Apprendre à être responsable de ses publications sur les réseaux sociaux, connaître les peines encourues.

Matériel/support :

Extrait de l'émission Touche pas à mon poste diffusée le 14 février 2018 et extrait d'un article rédigé par une lycéenne. Questionnaire

Déroulement :

-Etape1 :

Rappel du contexte de la polémique

-Etape 2 : Diffuser l'extrait de l'émission Touche pas à mon poste. Faire repérer les acteurs et l'objet du débat (Mennel devait-elle ou non quitter l'émission ?) Puis à l'aide d'un tableau, demander aux élèves par groupe, de relever les arguments respectifs en faveur et contre son retrait.

-Etape 3 : Mise en commun. Demander aux élèves les raisons d'une telle polémique ? Noter les propositions au tableau.

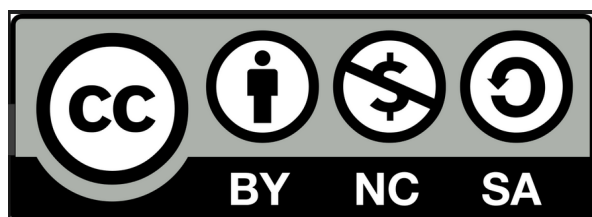
-Etape 4 : Proposer de mettre en place un débat, qui fera l'objet d'une possible troisième séance, ayant pour objet : Pour ou contre le maintien de Mennel dans cette émission. Par groupe, les élèves pourront s'appuyer sur les documents 4, 5, 6, 7, 8 et 9 afin de construire leurs arguments. Ces débats seront ensuite joués devant le groupe classe. Deux débats peuvent être développés et menés autour de deux thématiques :

- l'un ayant pour thème la réputation sur les RSN. Quelle image construit-on à travers les photos et les commentaires que l'on poste, que l'on partage et repartage ? Que permet ces diverses communications sur les RSN ? Qu'est-ce que cela dit de chacun d'entre nous ? Doit-on tout dire de notre vie privée ? Comment la protéger ?

- l'autre ayant pour thème les conséquences des traces que l'on laisse sur les RSN. A-t-on le droit de tout dire sur les RSN ? Comment les informations que nous postons, repartageons peuvent être manipulées, utilisées contre nous ? Dans quel but ? Est-ce que le droit à l'oubli (de nos commentaires, de nos photos) existe-t-il réellement ? Comment y remédier ? Quelles sont les lois facilitant ce droit à l'oubli ?

PROLONGEMENTS POSSIBLES

- Aborder une autre étude de cas : « l'affaire Mila » où la question du rôle des influenceurs.ces dans leur prise de parole.
- Traiter de façon plus spécifique la question du droit à l'oubli à partir d'un épisode du programme La Collab' de l'info, le droit à l'oubli, <https://www.lumni.fr/video/le-droit-a-l-oubli> , 2019.
- Savoir rechercher, lire et analyser un extrait des conditions d'utilisation d'Instagram, SnapchaTiktok. Cette séance peut être menée en collaboration avec l'enseignant.e documentaliste et pourra faire l'objet d'un affichage sur le bon usage des données personnelles sur un réseau social. Autre production possible : réaliser de courtes vidéos de vulgarisation (en reprenant les codes des youtubeurs) sur les démarches pour protéger ses comptes sur les les RSN.
- Rédiger un article sur la polémique Mennel.
- Etudier en anglais/musique différentes versions de la chanson Hallelujah de Leonard Cohen.



BIBLIOGRAPHIE

Pour en savoir plus sur les réseaux sociaux et l'identité numérique :

- La construction identitaire chez les jeunes adolescentes à l'ère numérique. Exposition de soi sur Internet, exploration et engagement identitaire, Nancy Rodriguez, Claire Safont-Mottay, Yves Prêteur, HAL, 2013, <https://hal-univ-tlse2.archives-ouvertes.fr/hal-01018920/document>
- Sur les risques qu'impliquent l'usage des réseaux sociaux : <https://www.blogdumoderateur.com/reseaux-sociaux-et-identite-numerique-quels-sont-les-risques/>
- CNIL : <https://www.cnil.fr/fr/maitriser-mes-donnees>
- CLEMI, Gérer son identité numérique, <https://www.cleml.fr/en/ressources/nos-ressources-pedagogiques/ressources-pedagogiques/gerer-son-identite-numerique.html>
- Cyberharcèlement et EMI, Bénédicte Tassin, 2018, <https://www.ludomag.com/2018/09/cyberharcèlement-et-emi-avec-berengere-stassin-a-ludovia15/>
- Cyber)harcèlement. Sortir de la violence, à l'école et sur les écrans, B. Stassin, Caen, C&F Editions, coll. « Les enfants du numérique », 2019, 176 p., ISBN : 978-2-915825-94-7.
- Touche pas à ma vie privée!, T.Lloyd Kyi, B. Wuthrich, A.Michel, 2018
- Sur la liberté d'expression : Normes, fondements, enjeux, Normand Landry, Université Teluq, Mooc gratuit inscription jusu'au 17 avril 2020, <https://www.teluq.ca/liberte-expression/>